

## FAQ pour la période A-171

### **PLANIFICATION DE LA PRODUCTION EN FONCTION DE L'ALLOCATION DU 18 JUIN 2021 POUR ATTEINDRE LA NOUVELLE CIBLE DE + 4,95% AU-DESSUS DE LA BASE DE L'ONTARIO.**

**Les membres producteurs devront évaluer et ajuster leurs commandes et/ou placements de poussins à compter du vendredi 18 juin 2021. Nous vous prions d'agir proactivement et de contacter votre couvoir dès que possible afin d'établir et de confirmer votre nouvelle commande de poussins.**

Les membres producteurs devront travailler en étroite collaboration avec leur transformateur afin d'atteindre leur allocation révisée et leurs cibles de poids.

**Cliquez sur les questions ci-dessous pour obtenir plus d'information.**

---

### **LES DERNIERS EFFETS DE LA PANDÉMIE SUR LE SECTEUR DU POULET DE L'ONTARIO**

Alors que les gouvernements commencent à assouplir les restrictions liées à la pandémie, que les terrasses ouvrent et que les Canadiens retrouvent lentement un sentiment de normalité, la demande pour du poulet frais et sain élevé par des producteurs canadiens est en hausse.

CFO a travaillé en étroite collaboration avec la chaîne d'approvisionnement de l'Ontario pour évaluer l'évolution des problèmes et pour trouver des solutions pour les atténuer.

Nous continuerons à suivre la situation de près afin de nous assurer que le système de gestion de l'approvisionnement répond aux défis et aux besoins de l'Ontario de manière responsable.

Afin d'équilibrer l'offre avec les attentes actuelles du marché, les producteurs de poulet de l'Ontario, en consultation avec les partenaires de l'industrie, devront augmenter leur production pour la période A-171, et ce dès le 18 juin 2021.

Les allocations pour la période contingente A-171 ont été réémises aux membres producteurs. Ces nouvelles allocations ont été établies aussi proche que possible de +4,95 %.

Il est crucial que l'ensemble de la chaîne de valeur de l'industrie se rallie pour soutenir la demande accrue en poulet.

**Q1 : Pourquoi une allocation ajustée a-t-elle été émise à l'intention des membres producteurs le 18 juin 2021?**

R : Alors que les gouvernements commencent à assouplir les restrictions liées à la pandémie, que les terrasses ouvrent et que les Canadiens retrouvent lentement un sentiment de normalité, la demande pour du poulet frais et sain élevé par des producteurs canadiens est en hausse.

Le 16 juin 2021, au cours de la réunion des Producteurs de Poulet du Canada (PPC), la décision a été prise de fixer l'allocation nationale à +4,5 % au-dessus de la base ajustée pour la période contingente A-171.

La croissance de l'Ontario est de +4,95 %.

Les conditions du marché du poulet ont changé et les PPC se sont adaptés afin de soutenir son évolution.

L'allocation révisée aujourd'hui est plus élevée que celle prévue pour la période A-171, initialement fixée à +3,0 % au-dessus de la base ajustée au cours de la réunion des PPC du 4 mai 2021.

**Q2 : Est-ce que l'allocation du 18 juin a été ajustée exactement de +4,95 % pour tous?**

R : Non. La situation de chaque membre producteur diffère légèrement selon plusieurs facteurs de planification de la production (cycle de production, dates de placement, calculs de densité, etc.).

Veillez prendre note qu'un ajustement aussi proche que possible de 4,95 % a été appliqué dans tous les cas concernés. Le changement à l'allocation appliqué individuellement à chaque membre producteur peut varier légèrement d'une personne à l'autre.

**Q3 : Les membres producteurs qui ont placé leurs poussins le 18 juin 2021 (ou avant cette date) doivent-ils ajuster leur production prévue?**

R : Oui.

L'objectif de CFO est de commercialiser 100 % de l'allocation à chaque période contingente.

Pour y parvenir, chaque membre producteur doit atteindre l'objectif de produire 100 % de son allocation.

Les membres producteurs qui ont placé leurs poussins pour la période A-171 avant de recevoir l'Annexe 1 du 18 juin devront travailler en étroite collaboration avec leur transformateur pour s'assurer de respecter la cible de 100 % du contingent alloué, tout en respectant les poids cibles prévus.

Les membres producteurs devront possiblement évaluer et ajuster leurs commandes et/ou placements de poussins à compter du vendredi 18 juin 2021. Nous vous prions d'agir proactivement et de contacter votre couvoir dès que possible afin d'établir et de confirmer votre nouvelle commande de poussins.

**Q4 : Que doivent faire les membres producteurs qui avaient planifié des placements après le 18 juin 2021?**

R : CFO exige que tous les membres producteurs qui placent des poussins après le 18 juin 2021 collaborent avec leur couvoir et leur transformateur pour évaluer et ajuster leur commande de poussins. Toutes les commandes de poussins devront être harmonisées avec l'allocation du 18 juin 2021.

Les membres producteurs doivent également collaborer avec leur transformateur en ce qui a trait aux dates de commercialisation et aux poids cibles.

**Q5 : Est-ce que les membres producteurs auront l'occasion de reprendre en totalité les quantités qui n'auront pas été produites en raison du placement de poussins fait en fonction de l'Annexe 1 du 7 mai 2021?**

R : Selon les règlements de production de CFO, les membres producteurs qui subissent une sous-production peuvent reprendre jusqu'à dix pour cent de la quantité non produite un an plus tard, répartie sur deux périodes contingentaires.

**Toutes les exigences réglementaires existantes restent en vigueur.**

**Q6 : Est-ce que l'allocation du 18 juin 2021 s'applique aussi aux membres producteurs qui ont un contrat avec des transformateurs du Québec?**

R : Oui. L'allocation du 18 juin 2021 s'applique à tous les détenteurs de contingent de CFO.

**Q7 : Qu'en est-il des évaluations de l'expansion du marché pour A-171?**

R : Les Avis d'évaluation de l'expansion du marché pour A-171 n'ont pas encore été expédiés. Ils seront envoyés aux membres producteurs dans la semaine du 21 juin 2021.

## **Q8 : Comment CFO soutient-il les banques alimentaires pendant la pandémie de COVID-19?**

R : Le programme Des agriculteurs aux banques alimentaires CFO Cares continue de fournir du poulet frais, élevé localement aux banques alimentaires de toute la province.

En raison de cette pandémie de COVID-19 sans précédent, CFO a temporairement accru la flexibilité du programme pour les banques alimentaires – élargissement du programme pour y inclure du poulet congelé, du poulet préemballé et des produits de poulet à transformation plus poussée – afin de fournir du poulet de l’Ontario de première qualité aux familles et aux personnes qui en ont besoin.

CFO continuera de faire équipe avec Feed Ontario pour assurer le soutien des banques alimentaires de la province.

L’office de CFO incite tous les membres producteurs à faire tous les efforts raisonnables pour soutenir les banques alimentaires pendant cette période difficile. Veuillez [CLIQUER ICI](#) pour faire un don, si vous ne l’avez pas encore fait.

---

**VEUILLEZ CONSULTER LES RENSEIGNEMENTS RÉGULIÈREMENT : DE NOUVEAUX DÉTAILS SERONT FOURNIS, ET DES CHANGEMENTS SONT POSSIBLES EN TOUT TEMPS.**

**Pour plus d’information sur l’une ou l’autre des questions techniques ci-dessus, veuillez communiquer avec le personnel de CFO et/ou nos partenaires de l’industrie ci-dessous :**

- Toutes les questions liées aux commandes de poussins doivent être adressées directement au couvoir avec lequel vous faites affaire.
- Toutes les questions relatives à la commercialisation tardive délibérée doivent être adressées au transformateur avec lequel vous faites affaire.
- Toutes les questions relatives aux allocations, à l’Annexe 1, aux semaines de grâce, aux semaines de base ou aux périodes d’exception doivent être adressées à Liz Millward, analyste, Logistique de production chez CFO, à [liz.millward@ontariochicken.ca](mailto:liz.millward@ontariochicken.ca); ou encore à Nancy Ward, administratrice du fichier maître, à [nancy.ward@ontariochicken.ca](mailto:nancy.ward@ontariochicken.ca).
- Toutes les questions relatives aux règlements et aux politiques doivent être adressées à Chris Horbász, directeur des Affaires internes et réglementaires à [chris.horbasz@ontariochicken.ca](mailto:chris.horbasz@ontariochicken.ca).
- Toutes les questions relatives aux sanctions et à la conformité réglementaire doivent être adressées à Chris Horbász, directeur des Affaires internes et réglementaires à [chris.horbasz@ontariochicken.ca](mailto:chris.horbasz@ontariochicken.ca).

- Toutes les questions relatives à la demande du marché et à la consommation de poulet doivent être adressées à [COVID19@ontariochicken.ca](mailto:COVID19@ontariochicken.ca).
- Toute autre demande doit être adressée à [COVID19@ontariochicken.ca](mailto:COVID19@ontariochicken.ca).
- Toutes les demandes des médias doivent être adressées à Kathryn Goodish, directrice des Communications et relations avec les intervenants, à [kathryn.goodish@ontariochicken.ca](mailto:kathryn.goodish@ontariochicken.ca).

L'équipe de CFO travaille fort pour soutenir les membres producteurs. Nous faisons notre possible pour répondre à toutes les questions dans un délai maximal de 24 heures.

Comme toujours, nous rappelons aux membres producteurs que toutes les situations d'urgence (maladie, incendie, problème environnemental, etc.) doivent être signalées par le biais du service d'urgence 24/7 CFO à 1-877-SOS-BYRD.